

CAP AEPE - ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE -

PUBLIC VISÉ

Public de - 29ans
Rqth
Créateur ou repreneur
d'entreprise
Sportif de haut niveau

LE + DE LA FORMATION

Les apprenants sont
accompagnés par une équipe de
formateurs experts du secteur de
la petite enfance.
Un lien permanent avec les
inspecteurs du ministère de
l'Éducation nationale assure
qualité et fiabilité aux parcours
d'apprentissage proposés.

DUREE

Durée de formation : 827 heures
Durée en entreprise : 2387
heures
Durée hebdomadaire moyenne :
35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 18/11/2024 au 02/07/2026.

LIEUX DE FORMATION

CFA
Collège François Rabelais
10, rue du Pont de Créteil
94100 Saint-Maur-des-Fossés

CONTACT

CFA
Nicole Eustache
Tél : 01 48 86 47 57
cfa-academique@ac-creteil.fr
Réfèrent handicap :
Amal DOUJA

[Consulter notre Politique Handicap](#)

TARIFS

Nous consulter
Organisme non soumis à la TVA.
[Voir nos conditions générales de ventes](#)

CODES

NSF : 332
RNCP : N°38565
Formacode : 44041
Code Rome : K1303

OBJECTIFS

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Dans une finalité éducative le titulaire du C.A.P. Accompagnant éducatif petite enfance conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage ;
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Outre ces activités communes aux trois contextes d'exercice professionnel, le titulaire peut conduire des activités spécifiques :

- en école maternelle : des activités d'aide pédagogique et des activités d'entretien des espaces de vie ;
- en établissement d'accueil pour jeunes enfants et en accueil collectif pour mineurs : la participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique ;
- à son domicile ou celui des parents, en maison d'assistants maternels : la relation de travail avec le parent employeur, l'entretien du logement et l'élaboration des repas.

PRE-REQUIS

Pour les moins de 16 ans : sortie de 3ème de collège.

Pour les plus de 16 ans : la compréhension orale et écrite de la langue française et des notions de calculs ou un niveau équivalent à la classe de 3ème en formation générale

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admissibilité sur dossier de candidature, positionnement ou entretien de validation
Décision d'admissibilité communiquée au candidat par le CFA sous un mois maximum
Admission définitive prononcée après signature du contrat assurant la réalisation de la formation

Inscriptions du 18/03/2024 au 15/11/2024 au Collège François Rabelais à Saint-Maur-des-Fossés.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en alternance sur 2 ans.

Possibilité de suivre la formation sur 1 an pour les titulaires d'un niveau 3 ou 4 .

Parcours personnalisé

Cours collectifs

Entretiens, remédiation avec le référent pédagogique et/ou le référent entreprise en cours de formation. Pour les bénéficiaires en situation de handicap : adaptation possible des modalités de formation et de certification, accompagnement par le référent Handicap du CFA.

Organisé en alternance.

CONTENUS

- Bloc n° 1 – Accompagner le développement de l'enfant

- heures à déterminer
- ▶ Bloc n° 2 – Exercer son activité en accueil collectif
 - ▶ Bloc n° 3 – Exercer son activité en accueil individuel
 - ▶ Bloc n° 4 – Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique
 - ▶ Bloc n° 5 – Mathématiques et physique-chimie
 - ▶ Bloc n° 6 – Education physique et sportive
 - ▶ Bloc n° 7 – Prévention-santé-environnement
 - ▶ Unité facultative : Langue vivante

VALIDATION

- ▶ Diplôme CAP AEPE - Accompagnant Éducatif Petite Enfance - niveau : 3

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Les emplois accessibles au titulaire du CAP AEPE sont :

- agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ;
- assistant éducatif petite enfance ;
- auxiliaire petite enfance ;
- agent territorial spécialisé des écoles maternelles ;
- agent social ;
- adjoint / agent d'animation ;
- assistant maternelle ;
- employé familial auprès d'enfant ;
- garde d'enfant à domicile.

Le titulaire du CAP AEPE peut également accéder à la formation DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture).